

Comment juger son prochain dans des situations délicates, prêtant grandement à confusion?

Ci-dessous les faits :

Après avoir passé quelques jours à Tsfat, il était grand temps pour moi de retourner à Jérusalem. Je devais d'abord récupérer mes bagages qui se trouvaient chez les Cohen. Ces derniers étaient absents mais ils m'avaient gentiment laissé les clefs de leur appartement afin que je puisse y entreposer mes effets. Je pénétrais rapidement chez eux pour récupérer mes bagages, car le taxi était sur le point d'arriver. Soudain, une jeune fille entra dans l'appartement. C'était une connaissance des Cohen, et elle était venue leur rendre visite. On me l'avait présenté auparavant comme étant une jeune fille pleine d'énergie mais avec peu de ressources. Je posais mon sac à main dans la cuisine pour lui servir un verre d'eau. Puis je courus précipitamment vers l'arrière de la maison pour récupérer mes bagages. A mon retour dans la cuisine, la jeune fille avait disparu... ainsi que mon sac à main, laissant la porte d'entrée grande ouverte. Mon taxi arriva, mais faute de papiers, je dus reporter mon départ pour Jérusalem, en signalant à la police le vol. Je ne cessais de penser : comment cette jeune fille a-t-elle eu l'audace de partir avec mon sac, sous mon nez ?

Le lendemain, j'ai examiné les alentours de la maison des Cohen dans l'espoir de retrouver mon sac, avec ce que la voleuse avait bien voulu laisser dedans. A ma grande surprise, je le retrouvais, à peine reconnaissable près d'une benne à ordures, couvert de boue. Je l'ouvris et à mon grand étonnement, l'intérieur était intact : tout était bien là, rien ne manquait !

J'étais perplexe : Comment comprendre cela ? Peut-être que la jeune fille avait immédiatement regretté son acte, ou bien, peut-être que quelqu'un l'observait ? Comment comprendre un tel mystère ?

Quelque temps après, je racontais ma mésaventure à Mme Cohen, qui se mit à rire aux éclats. Voyant ma confusion, elle me dit qu'elle aurait dû m'avertir de bien fermer la porte car elle avait en permanence des problèmes avec les chats qui entraient et se sauvaient en emportant des choses. Mon sac à main avec sa lanière longue et fine avait sûrement été la proie d'un chat.

Je n'avais pas vraiment voulu accuser cette fille mais comment imaginer de tels faits, si loins de la réalité. Le voleur de mon sac : un chat ? Incroyable, mais vrai !

Il est souvent difficile de justifier le comportement de certaines personnes.

Mais doit-on tout de même juger chacun favorablement ?

Jusqu'où va cette mitsva de juger favorablement ?

La Tora nous recommande de juger « notre PROCHAIN » avec équité. Le terme « *prochain* », fait référence aux personnes que nous connaissons. Ceci nous amène à faire la distinction entre 3 types de personnes :

1. : Si une personne connue pour sa crainte de D..., et sa conduite exemplaire agit de manière répréhensible, il nous est demandé de lui trouver des circonstances atténuantes. Par exemple, si vous surprenez un homme réputé pour son honnêteté impliqué dans une affaire de malhonnêteté, on supposera que quelque chose nous empêche de comprendre cette transgression.

Même si les faits permettent de prouver que la personne a réellement commis une transgression, nous devons nous dire que ce n'était pas intentionnel, mais seulement accidentel. Aussi une telle personne a sûrement regretté sa façon d'agir. La bonne conduite permanente d'un individu lui donne le droit d'être jugée ainsi.

- 2 A présent, comment juger favorablement une personne dont la bonne conduite n'est pas régulière ? Une telle personne essaie de bien faire, mais trébuche occasionnellement (comme chacun d'entre nous). Quand le comportement d'une telle personne prête à suspicion, on interprétera celui-ci de manière positive, cette personne s'efforçant de bien agir. Mais dans un cas où le comportement d'une telle personne semble difficile à justifier, lui donner le bénéfice du doute n'est pas obligatoire, mais dépasse le cadre de la loi. C'est une conduite louable et exemplaire.
- 3 Qu'en est-il des personnes qui se conduisent mal ? Nous ne sommes en aucun cas obligés de les juger favorablement, et il n'y a aucun intérêt à leur accorder le bénéfice du doute : leur comportement indigne les disqualifie de fait.

Notons qu'une même personne peut correspondre à plus d'une catégorie selon les différents aspects de son comportement. Par exemple, un homme peut être irréprochable au niveau de la cachrouth, mais irrégulier en ce qui concerne le remboursement d'un emprunt.

A présent qu'en est-il des personnes que nous ne connaissons absolument pas, pour qui nous n'avons rien à déposer sur la balance en leur faveur ?

Notre raisonnement précédent s'appuie sur le mot du verset « juge ton PROCHAIN avec équité ». Les personnes que nous ne connaissons pas ne font pas partie de la catégorie : « *prochain* ». Ignorant leur personnalité, leurs qualités, il est donc difficile d'être équitable avec elles. Rien ne peut nous éclairer sur leur conduite présente.

Les Pirké avot nous recommandent au nom de rabbi Yéhochoua ben Pérahya de juger TOUTE personne favorablement, même si nous ne la connaissons pas et si nous ne disposons d'aucune donnée pour évaluer ses actions. Il est toujours méritoire et souhaitable de juger tous nos semblables favorablement.

Mais quelles sont les bénéfices d'une telle conduite, presque angélique ?

Tout d'abord, une telle conduite nous apportera du zekhout, du mérite. De plus, cela contribue de manière cruciale à nous entendre avec nos semblables.

Ne négligeons pas cette mitsva aux enjeux très importants : en effet, la manière dont nous évaluons les autres est celle avec laquelle nous serons évalués dans les



cieux par Hachem. Ainsi, lorsque nos propres actions laisseront à désirer, Hachem nous jugera favorablement car nous avons agi ainsi envers notre prochain.

Entrainons-nous à être miséricordieux envers tout un chacun : c'est tout à notre avantage !

En étant généreux envers les autres, nous sommes généreux envers nous-mêmes. En effet, en jugeant favorablement, on procure du mérite aussi bien sur nous-mêmes que sur la personne concernée.

Aussi, cette mitsva a un grand pouvoir, et génère des conséquences extrêmement importantes. En effet, au moment où nous jugeons l'autre, nous sommes en fait en train de déterminer les conditions de notre propre jugement pour l'éternité.

Peut-il exister une incitation plus puissante à rechercher des circonstances atténuantes à la conduite dérangeante de notre prochain ?